



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
ALLIER

FORMATION PSE₂

Premiers Secours en Equipe 1

Public

Accessible à toute personne à **partir de 16 ans** (autorisation parentale pour les mineurs)
Prérequis : **titulaire du PSE 1 à jour de formation continue.**

Renseignements

Durée : 28 heures (4 jours)
Participants : 8 stagiaires minimum
Certificat : Certificat de compétences PSE2
Actualisation : Obligatoire tous les ans

Moyens pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson), VSAV de formation, salle spacieuse, chaises...

Intervenant Formateurs Premiers Secours (PAE PS) à jour de leur formation continue

Evaluation : Certificative

Validation : Le participant est évalué sur trois niveaux. Evaluation de la technicité,

Planification

- Groupe

Date et lieu à définir

- Individuel :

Dates consultables sur notre site internet :
<https://udsp03.fr>

Documentation

La documentation est disponible sur la boutique de la FNSPF

Renseignements

Union Des Sapeurs-Pompiers de l'Allier

Agrément FNSPF : PSC1-1407 A 10 - PAE FPSC 1309P19

SIRET : 412 657 785 00017 - Code APE : 8559B

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Centre
sous le numéro 24 37 02532 37

Objectifs

L'unité d'enseignement « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » a pour objet de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Déroulé pédagogique

L'apprenant doit être capable de :

1. Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
2. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
3. Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
4. Prendre en charge une personne :
 - Présentant un malaise ou une affection spécifique,
 - Victime d'une atteinte circonstancielle,
 - En situation de crise.
5. Assurer au sein d'une équipe :
 - L'immobilisation totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette,
 - Le relevage et brancardage d'une victime en vue de son transport.
6. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Tarif

300 Euros / pers

2800 Euros /Groupe (6 à 10 personnes) :

Tarif individuel pour les personnes supplémentaires



5, rue de l'Arsenal, 03400 Yzeure



04 70 35 89 27

04 70 35 89 25



<https://udsp03.fr>

